



CONSEIL NATIONAL DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES

Revue de presse du Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC) - 4 juin 2008

Notre revue de presse publie des articles parus dans la presse d'ici et d'ailleurs. Les opinions émises dans ces textes ne reflètent pas nécessairement les positions du CNC ou de ses membres. Le choix des articles est basé sur quatre grandes thématiques : l'assurance-emploi, l'assurance-chômage, l'économie et le marché du travail. Pour terminer, la revue de presse du CNC n'a qu'un seul but, soit celui de vous informer.

Bonne lecture !

**Yvan Boulay
Revue de presse-CNC**

Le Quotidien, 4 juin 2008 - Fraude de l'assurance-emploi

L'avocat de la famille Gaston Morin, Pierre Hébert, et le substitut du Procureur général du Canada, Me Carol Girard, se donnent un mois pour trouver un terrain d'entente sur les accusations de fraudes portées contre Gaston, Michel et Louise Morin.

Les accusés pourraient envisager de plaider coupable et rembourser une partie des sommes impliquées dans cette fraude qui dépasserait le million de dollars. Des négociations en ce sens se dérouleront au cours des prochaines semaines.

"Je suis confiant que nous puissions obtenir un dénouement dans cette affaire", a signalé Me Hébert.

C'est pour cette raison que les deux parties ont demandé au juge Jean-Yves Tremblay de reporter la cause au 9 juillet prochain.

180 employés

Les 180 employés impliqués dans cette prétendue fraude doivent rembourser les sommes qu'ils ont obtenues illégalement en réclamant des prestations d'assurance-emploi, a indiqué Me Hébert. Par contre, les travailleurs ont le droit de contester cette décision administrative du gouvernement fédéral. Les accusations sont regroupées sous quatre chefs de fraude d'une valeur supérieure à 5000 \$ contre Gaston, Michel et Louise Morin, et les entreprises Ferme Gaston Morin, Entreprises de Construction Gaston Morin, Centre de pièces industrielles Mistassini et Scierie Gaston Morin.

Radio-Canada, 3 juin 2008 - Fraude de l'assurance-emploi : Enquête préliminaire reportée

L'enquête préliminaire qui doit porter sur les pratiques du maire de Sainte-Jeanne-d'Arc, Gaston Morin, ainsi que sur celles de sa fille Louise et de son fils Michel, tous trois accusés d'avoir fraudé le régime d'assurance-emploi, est reportée au 9 juillet.

L'avocat de la défense, Me Pierre Hébert, a confirmé à Radio-Canada que des discussions ont actuellement lieu avec les procureurs fédéraux pour éviter la tenue d'un procès.

Les Morin sont soupçonnés d'avoir procuré frauduleusement des prestations d'assurance-emploi à plus de 180 employés des 4 entreprises qu'ils dirigent ou ont déjà dirigées, soit une ferme, une firme de construction, le Centre de pièces industrielles Mistassini et l'ancienne Scierie Gaston Morin. Plusieurs centaines de milliers de dollars seraient en cause.

La poursuite a déposé une preuve imposante provenant de 200 témoins.

Radio-Canada, 2 juin 2008 - Paul Crête fustige l'inertie des conservateurs

Dans son bilan de fin de session, le député bloquiste a accusé le gouvernement Harper de n'avoir rien fait pour régler les problèmes de l'industrie manufacturière et forestière.

En outre, il dénonce le manque de compassion d'Ottawa envers les travailleurs mis à pied. Paul Crête soutient que les conservateurs ont mal utilisé les surplus budgétaires en transférant 10 milliards au paiement de la dette.

Il estime que cette marge de manoeuvre aurait dû être utilisée pour, entre autres, soutenir les secteurs industriels en difficultés. « Nos entreprises manufacturières auraient pu acheter beaucoup plus d'équipements, être compétitives et offrir des produits que les gens continuent d'acheter. On aurait un effet supérieur pour se battre contre le ralentissement économique », analyse le député.

Paul Crête s'insurge aussi contre la décision de Développement économique Canada de cesser d'aider financièrement les organismes sans but lucratif de développement économique, comme Innovation maritime de Rimouski. Il observe que l'incertitude sur le renouvellement des projets pilotes d'assurance-emploi pour les travailleurs saisonniers de l'Est du Québec subsiste encore et toujours.

Paul Crête rappelle que cela fait au moins sept ans que ces programmes sont reconduits, année après année. « On est rendu à l'étape où on peut les mettre dans la loi. Si à la limite, la ministre les reconduisait pour trois ans, c'est mieux que de ne pas en avoir du tout », ajoute-t-il. Le député bloquiste affirme que le gouvernement Harper est à bout de souffle et se dit prêt pour de prochaines élections.

CTC, 2 juin 2008 - Les syndicats demandent à la Chambre des Communes d'adopter les amendements au projet de loi sur le budget : Le CTC essaye de stopper le vol du surplus de l'assurance-chômage

Le Congrès du travail du Canada incite avec urgence les députées et les député fédéraux de voter oui sur les deux amendements à la Loi d'exécution du budget, 2008, qui sera soumise au vote plus tard dans la journée.

Un amendement supprimerait la section du projet de loi qui sanctionne le vol de 54 milliards de dollars des sans-emploi du Canada. L'autre amendement vise à supprimer la section qui propose des changements radicaux au système d'immigration.

Dans une lettre envoyée à chaque députée et député, Ken Georgetti, président du Congrès du travail du Canada écrit : "je vous demande avec insistance de voter en faveur de ces deux amendements. Ils vont au cour de l'idée même du Canada qui nous soutient tous depuis plus de cinquante ans."

Sur la question de l'assurance-emploi, la lettre explique: "Cette loi sanctionnerait à la dérobée le détournement de plus de 54 milliards de dollars dûs aux sans-emploi du Canada. Elle est moralement inacceptable et elle constitue une mauvaise politique publique à un moment où l'économie du pays est en train de ralentir tout en passant par une restructuration profonde. Cet argent est un fonds d'assurance. Il ne s'agit pas de recettes appartenant au fonds consolidé."

A propos des changements radicaux proposés au système d'immigration, Georgetti écrit que le processus utilisé et les changements envisagés "soulèvent de graves préoccupations quant à l'équité, la transparence et la responsabilité publique. Toute réforme de l'immigration ne doit pas simplement répondre aux besoins du marché du travail. Elle doit également être centrée sur le "vrai monde", la citoyenneté et l'idée du pays à bâtir."

On s'attend à ce que le vote sur ces deux amendements ait lieu ce soir.

Le Congrès du travail du Canada, voix nationale du mouvement syndical, représente 3,2 millions de travailleuses et travailleurs canadiens. Le CTC réunit les syndicats nationaux et internationaux du Canada, les fédérations provinciales et territoriales du travail et 130 conseils du travail régionaux.

NPD, 2 juin 2008 - Le NPD s'oppose aux changements de Harper en matière d'immigration et d'assurance-emploi

Alors que les conservateurs de Stephen Harper sont sur le point de faire adopter leur projet de loi budgétaire, le NPD s'oppose aux changements irréparables qu'il contient en matière d'immigration et d'assurance-emploi.

Le porte-parole néo-démocrate pour la Citoyenneté et l'Immigration, Olivia Chow (Trinity-Spadina) et le porte-parole néo-démocrate pour l'assurance-emploi, Yvon Godin (Acadie-Bathurst) ont déposé à la Chambre des communes des amendements visant à supprimer les dispositions dommageables du projet de loi C-50.

« Les communautés immigrantes veulent que nous luttons contre C-50 et les changements irréparables qu'il amène, a dit la députée Chow. Elles ne veulent pas que les gens élus pour les représenter se taisent, tournent le dos ou s'enfuient quand vient le temps de voter. Nous n'allons pas commencer nos vacances plus tôt que prévu. »

Quant au député Godin, il indique que la création de l'Office de financement de l'assurance-emploi proposée dans le projet de loi conservateur est une idée pernicieuse : « Le gouvernement ne fait pas que créer un Office de financement, il s'en sert pour maquiller les quelque 54 milliards de dollars qu'il a volés aux travailleurs. Si nous ne voulons pas être les complices de ce vol, nous devons nous opposer farouchement à ce projet de loi. Telle est la position du NPD, » rapporte le député.

Lorsque les conservateurs ont rejeté les treize amendements qu'a déposés le NPD en comité pour remettre l'Office sur les rails, nous avons eu la confirmation que ce projet de loi ne servirait pas les intérêts des Canadiens. Nous avons aussi vu le vrai visage des libéraux lorsqu'ils ont également rejeté nos amendements. Comment ont-ils pu refuser de rendre justice aux travailleurs, et d'améliorer la qualité et l'accessibilité des prestations comme le réclame le NPD?» s'est interrogé le député Godin.

Les députés libéraux du Comité des finances ont plaidé en faveur d'une adoption rapide du projet de loi et le Sénat dominé par les libéraux a déjà commencé à l'étudier de manière à pouvoir l'adopter et partir au plus vite en congé d'été.

Gouvernement du Canada, 2 juin 2008 - Taux d'intérêt pour le troisième trimestre

L'Agence du revenu du Canada (ARC) a annoncé aujourd'hui les taux d'intérêt annuels prescrits qui s'appliqueront aux montants dus à l'ARC, ainsi qu'à ceux qu'elle doit à des particuliers et à des sociétés. Les taux d'intérêt sont calculés tous les trimestres conformément aux dispositions législatives applicables. Les taux annoncés seront en vigueur du **1er juillet 2008 au 30 septembre 2008**.

Impôt sur le revenu

- Le taux d'intérêt applicable aux montants impayés d'impôt, de cotisations au Régime de pensions du Canada et de cotisations à l'assurance-emploi sera de 7 %.
- Le taux d'intérêt applicable aux paiements en trop sera de 5 %.
- Un taux d'intérêt de 3 % sera utilisé pour le calcul des avantages imposables qui sont accordés aux employés et aux actionnaires sous forme de prêts sans intérêt et de prêts à faible taux d'intérêt.

Finance et Investissement, 1 juin 2008 - Opinion d'un économiste : L'Ontario et le Québec, victimes du ralentissement américain

En raison de la perte de compétitivité du secteur manufacturier à la suite de l'appréciation du dollar canadien depuis 2003, le Québec est la province où le commerce international a le plus diminué la croissance économique.

En 2007, les dépenses de consommation ont crû de 4,6 % au Québec, stimulées par un paiement forfaitaire rétroactif versé aux fonctionnaires provinciaux. Sous l'effet d'une décélération de l'emploi et malgré des allègements fiscaux, la consommation ne pourra maintenir ce rythme. La construction résidentielle devrait aussi ralentir. La forte progression des investissements des administrations publiques ne compensera pas ces facteurs. La demande intérieure, tout en demeurant vigoureuse, ne contribuera donc pas à la croissance économique autant qu'en 2007. L'économie québécoise devrait croître de 1,2 % en 2008, par rapport à 2,4 % en 2007.

En Ontario

Les exportations nettes devraient ralentir la croissance économique en 2008, eu égard à leur forte teneur en véhicules automobiles expédiés aux États-Unis. La croissance, qui s'est établie à 2,1 % en 2007, devrait tomber à 0,5 % en 2008.

Terre-Neuve-et-Labrador :bientôt une province nantie

L'économie de Terre-Neuve-et-Labrador bat au rythme de l'extraction pétrolière. À la suite de l'accroissement de la production du site extracôtier White Rose et du gisement de nickel Voisey's Bay, l'économie a crû de 9 % en 2007. L'extraction de pétrole a bondi de 21,3 %. Toutefois, selon le ministère des Finances, le PIB reculera de 2 % en 2008, l'extraction de pétrole diminuant de 17 %.

Les provinces des Prairies : prospères grâce aux ressources naturelles

Le Manitoba connaîtra une croissance économique de 3,7 % en 2008. L'investissement non résidentiel, qu'il ait trouvé son origine dans les entreprises ou dans les administrations publiques, a connu en 2007 une croissance à deux chiffres pour une deuxième année d'affilée. La construction résidentielle n'a pas été en reste, alors que les mises en chantier de logements ont atteint leur plus haut niveau en 20 ans. Au total, la demande intérieure manitobaine a connu la plus forte progression au pays en 2007, s'établissant à 6,1 %.

Le secteur minier poursuivra son expansion en 2008, sans compter l'intensification de l'exploration pétrolière. Le secteur de l'agriculture bénéficie de prix élevés pour sa production. Le secteur manufacturier est robuste malgré la conjoncture, grâce à des industries florissantes comme la fabrication d'autobus et l'aérospatiale. Bref, le Manitoba fait flèche de tout bois.

La Saskatchewan pourrait remporter la palme en 2008, avec une croissance de 4 %. L'agriculture, qui compte pour plus de 10 % de l'activité économique de la province, devrait connaître une forte expansion, après la mauvaise récolte de 2007.

La Saskatchewan est la province qui a connu la plus forte amélioration des termes de l'échange en 2007. La forte demande de matières premières entraîne un développement minier qui contribuera à une expansion à deux chiffres de la construction non résidentielle en 2008. Le nombre de mises en chantier de logements a bondi de plus de 60 % en 2007 et devrait demeurer élevé, car cette province bénéficie maintenant d'un flux migratoire positif.

En 2007, l'économie de l'Alberta a crû de 3,3 %, un rythme plus facile à maintenir que celui de 6,6 % enregistré en 2006. Cela dit, les investissements des entreprises ont continué de représenter une proportion hallucinante de l'activité économique de la province, soit près de 30 %. La croissance pourrait s'établir à 3 % en 2008.

Le marasme du secteur des produits forestiers en Colombie-Britannique

La croissance économique de la Colombie-Britannique glissera sous la barre des 3 % en 2008. La valeur des exportations de produits forestiers, qui comptent pour près de 40 % des exportations internationales de marchandises de la province, a reculé de 9,2 % en 2007. Ces exportations poursuivront leur glissade en 2008.

La morosité n'a pas gagné cette province pour autant. L'emploi y a progressé de 3 % au cours de chacune des trois dernières années, au cours desquelles le taux de chômage est tombé de 7,2 à 4,2 %. La préparation des Jeux olympiques d'hiver de 2010 et un ambitieux programme de développement des infrastructures continueront de soutenir la croissance économique de la Colombie-Britannique en 2008.

Marc Pinsonneault, Économiste principal, Financière Banque Nationale

**Gouvernement de l'Ontario, 30 mai 2008 - Un Ontario fort pour un Canada fort :
Allocution du ministre des Finances de l'Ontario M. Dwight Duncan à l'occasion de la
conférence des ministres des Finances**

Les résultats des comptes économiques nationaux du premier trimestre parus aujourd'hui font ressortir certaines données fondamentales fortes, propres à l'économie du Canada. Toutefois, les points faibles relevés dans d'autres domaines renforcent encore la nécessité de voir le gouvernement fédéral travailler de concert avec nous pour élaborer une stratégie visant à consolider le secteur manufacturier, et en particulier l'industrie automobile.

Lorsque l'Ontario fait ainsi face à des défis majeurs, le reste du pays en souffre également - et le rapport publié aujourd'hui confirme ce fait.

Le plan en cinq points de l'Ontario reflète une approche financièrement prudente, équilibrée et responsable, visant à renforcer l'économie. Notre plan consiste à investir dans la formation et l'éducation, accélérer les investissements dans l'infrastructure, encourager l'innovation, réduire les frais des entreprises et consolider les partenariats.

L'Ontario serait mieux en mesure de gérer les défis économiques et de poursuivre sa contribution de longue date à l'essor de notre pays aux côtés d'un véritable partenaire fédéral.

Je ne suis pas le seul à vouloir un tel partenaire - le secteur de l'industrie a besoin d'un partenaire, et les Ontariennes et Ontariens comptent sur un partenariat avec le gouvernement fédéral.

Nous devons aller au-delà de cette vision unidimensionnelle selon laquelle les réductions d'impôt représentent la solution à tout, et commencer à explorer des solutions concrètes.

Le gouvernement fédéral peut commencer par :

- injecter des fonds d'infrastructure;
- égaler notre contribution au Fonds pour les emplois dans les secteurs émergents; et
- rectifier la situation de l'assurance-emploi pour la rendre plus équitable, pour les travailleurs de l'Ontario.

Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC)

**354, avenue des Pins Ouest
Montréal, Québec, H2W 1S1**

Téléphone : (514) 933-3764

Télécopieur : (514) 933-4074

Courriel : cnc@lecnc.com

Site : <http://www.lecnc.com>

Archives : <http://www.lecnc.com/revuedepresse.cnc.html>